

SÉANCE DU 5 AOÛT 2013

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Théroux, maire, tenue le 5 août 2013 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juillet;
- 4.- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 - *Conseillers*
 - 8.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 - *Inspecteur à la voirie*;
- 9- Chemin Lapointe;
- 10- Dénéigement 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016;
- 11- Garage municipal;
- 12- Entente Chartierville;
- 13- Programme MADA;
- 14- Sécurité Incendie;
- 15- Programmation de la TECQ;
- 16- Varia ouvert;
- 17- Période de questions;
- 18- Fin de la séance.

2013-103 résolution no 2013-103

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 août 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juillet 2013

2013-104 résolution no 2013-104

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2013 est adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

4) Période de questions

Monsieur Jacques Boutin demande si les bords de chemins seront fauchés.

Oui, les travaux devraient débuter la semaine prochaine.

Monsieur Guy Gagnon demande si la municipalité appuie une demande de la FQM concernant le transport de déchets dangereux. Oui une résolution a été adoptée à une séance précédente.

Aussi, il demande si la municipalité prévoit réglementer au niveau de la qualité de l'eau potable. Madame la mairesse répond.

Monsieur Germain Tourigny pose des questions concernant le projet chapiteau du parc, Madame la mairesse répond que le comité devrait se rencontrer.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2013-06-03 a été remise à tous les membres du conseil.

2013-105 *résolution no 2013-105*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la correspondance 2013-08-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

6) Autres sujets

1- Club de Patinage artistique d'East Angus – Demande à connaître la contribution financière accordée aux familles utilisant les glaces de l'aréna Robert Fournier à East Angus.

2- Grondin Guilbeault Fontaine Notaires – Invitation au cocktail vendredi le 23 août dans le cadre du 1^{er} anniversaire. Confirmation SVP.

Madame la mairesse sera présente.

3- Beverly H. Claxton, 149 ch. New Mexico – Informe de l'invasion d'une plante toxique appelé le gaillet (smooth bedstraw) près des propriétés et demande à ce que la municipalité applique de l'herbicide pour en contrôler la propagation.

Pour le moment, les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande mais le conseiller Jeffrey Bowker va s'informer auprès d'entreprises spécialisées.

4- Ville de Port McNeill, C.-B. – Copie de lettre adressée à Madame Colette Roy-Laroche, mairesse de Lac-Mégantic. La Ville de Port McNeill envoie également un dollars pour chaque citoyen de la ville et suggère que chaque municipalité du Canada en fasse la même initiative.

2013-106 *Résolution no 2013-106*

ATTENDU la tragédie survenue à Lac Mégantic le 6 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de cette tragédie, un appel à la solidarité a été lancé à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

ATTENDU QUE la municipalité de Newport est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic;

ATTENDU QUE la municipalité de Newport souhaite contribuer financièrement pour venir en aide à cette communauté;

Il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt et résolu

QUE la municipalité de Newport autorise le versement d'une somme de 800,00 \$ à titre de contribution à la Ville de Lac Mégantic pour venir en aide à la municipalité touchée par la tragédie ferroviaire.

ADOPTÉ

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2013-07-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2013-107 Résolution no 2013-107

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une somme de 164 937.78 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 5 août 2013 selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2013-07-31 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs La Conseillère Jacqueline Désindes informe que le projet pour la patinoire à St-Mathias est remis à une prochaine année et le Festivillage aura lieu le 24 août.

Monsieur Wayne Claxton et Beverly Hall arrivent à ce moment (19H42).

Comité Voirie Aucun rapport à remettre.

Autres Aucun

Madame le maire donne son compte rendu : rencontre à la MRC pour l'élaboration d'un projet de règlement sur les éoliennes, et elle informe que les tarifs pour les mesures de fosses septiques vont changer l'an prochain.

Monsieur Robert Burns pose une question sur la mesure, Madame la mairesse répond.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend note du rapport déposé et une demande de division de d'entreprises de la Ferme Windywood.

2013-108 résolution no 2013-108

ATTENDU que le Monsieur Sydney Morrisson pour Ferme Windywood Farm SENC s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour diviser deux lots qui initialement était séparé.

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker et résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet de Monsieur Sydney Morrisson pour Ferme Windywood Farm SENC.

ADOPTÉ

8.3) inspecteur à la voirie

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.
Le conseiller Jeffrey Bowker pose une question sur le rapport.

9) Chemin Lapointe

Madame le maire rappelle que l'évaluation des travaux se chiffre à 5 619.29 avant taxes. Selon le représentant, les travaux à faire ne sont pas une modification d'emprise de chemin mais le remplacement d'un ancrage sur terrain privé afin d'enlever un cap de roc qui nuit à la visibilité.

2013-109 résolution no 2013-109

ATTENDU que des travaux doivent avoir lieu au, 1023 route 210 à Newport;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire remplacer un ancrage sur le terrain privé afin d'enlever un cap de roc qui nuit à la visibilité;

ATTENDU QUE les travaux évalués par Hydro Québec sont à 5 619.29 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin et résolu que la municipalité de Newport avise Hydro Québec que les travaux seront faits aussitôt que les travaux d'ancrage seront effectués par Hydro-Québec.

ADOPTÉ

10) Déneigement 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016

Le 31 juillet 2013, à 11:15 heures

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

enlèvement de la neige et entretien des chemins d'hiver

pour la saison 2013-2014

et

pour les saisons 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016

Personnes présentes :

Lise Houle, d.g./sec.trés.

Françoise Ruel

Léna Gobeil

Jody Cuming

Arthur Cuming

Dany Taylor.

Soumissions reçues :

saison 2013-2014	circuits	prix unitaire avant taxes	total avant taxes	total après taxes
Les Excavations Prévost F.G. Inc.	ensemble	2 300.00 \$	239 223.00 \$	275 046.65 \$
Stanley & Dany Taylor Transport Inc.	ensemble	1 975.00 \$	205 419.73 \$	236 181.36 \$
Transport AJ Cuming Inc.	1. (47.70 km)	1 907.23 \$	90 975.06 \$	104 598.57 \$
	2. (20.60 lm)	2 074.00 \$	42 724.40 \$	49 122.37 \$
	3. (35.71 km)	2 074.00 \$	74 062.54 \$	85 153.39 \$
	ensemble		207 762.00 \$	238 874.33 \$

saison 2014-2015	circuits	prix unitaire avant taxes	total avant taxes	total après taxes
Les Excavations Prévost F.G. Inc.	ensemble	2 400.00 \$	234 624.00 \$	287 005.19 \$
Stanley & Dany Taylor Transport Inc.	ensemble	1 985.00 \$	206 459.85 \$	237 377.21 \$
Transport AJ Cuming Inc.	1. (47.70 km)	1 907.23 \$	90 975.06 \$	104 598.57 \$
	2. (20.60 km)	2 074.00 \$	42 724.40 \$	49 122.37 \$
	3. (35.71 km)	2 074.00 \$	74 062.54 \$	85 153.39 \$
	ensemble		207 762.00 \$	238 874.33 \$

saison 2015-2016	circuits	prix unitaire avant taxes	total avant taxes	total après taxes
Les Excavations Prévost F.G. Inc.	ensemble	2 500.00 \$	260 025.00 \$	298 963.75 \$
Stanley & Dany Taylor Transport Inc.	ensemble	1 995.00 \$	207 499.95 \$	238 573.07 \$
Transport AJ Cuming Inc.	1. (47.70 km)	1 907.23 \$	90 975.06 \$	104 598.57 \$
	2. (20.60 km)	2 074.00 \$	42 724.40 \$	49 122.37 \$
	3. (35.71 km)	2 074.00 \$	74 062.54 \$	85 153.39 \$
	ensemble		207 762.00 \$	238 874.33 \$

2013-111 résolution no 2013-111

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité de Newport, saison 2013-2014, saison 2014-2015 et saison 2015-2016 la soumission de Stanley & Danny Taylor Transport Inc. est la plus basse et conforme à l'appel d'offres et devis général.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Lioenl Roy, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt et résolu :

QUE le contrat pour l'enlèvement de la neige et l'entretien des chemins d'hiver saison 2013-2014, saison 2014-2015 et saison 2015-2016 soit adjugé à Stanley & Danny Taylor Transport Inc., pour un montant de 236 181.36 \$ / saison 2013-2014, 237 377.21 \$ / saison 2014-2015, et 238 573.07 \$ / saison 2015-2016 taxes incluses, conformément à sa soumission ouverte le 31 juillet 2013 et aux documents d'appel d'offres;

QUE Madame mairesse et la Directrice générale sont autorisées à signer le contrat avec Stanley & Danny Taylor Transport Inc.

ADOPTÉ

11) Garage municipal

Le 18 juillet 2013, à 10:01 heures

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Construction du garage municipal

Personne présentes :

Lise Houle, d.g/ sec.trés.

Thérèse Ménard Théroux, maire

Stéphane Beaudette, Construction Groupe Prévost

Luc Veilleux, Construction Lucien Veilleux.

NOM	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
Construction Groupe Prévost	64 999.00 \$	3 249.95 \$	6 483.65 \$	74 732.60 \$
Construction Lucien Veilleux	50 316.45 \$	2 515.82 \$	5 019.07 \$	57 851.34 \$

2013-112 résolution no 2013-112

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la construction du garage municipal, la soumission de Construction Lucien Veilleux est la plus basse et conforme à l'appel d'offres et devis général.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par le conseiller Germain Boutin et résolu :

QUE la soumission pour la construction du garage municipal soit adjugé à Construction Lucien Veilleux pour un montant de 57 851.34 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission ouverte le 18 juillet 2013 et aux documents d'appel d'offres;

ADOPTÉ

12) Entente Chartierville

2013-113 résolution no 2013-113

ENTENTE ENTRE : LA MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE
(Ci-après «Chartierville»)

ET

LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT
(Ci-après «Newport»)

Considérant que les limites sud et nord de la municipalité de Chartierville le long de la route 210 ne sont pas symétriques;

Considérant que la limite de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, côté sud de la 210 se prolonge au-delà de la limite de la municipalité de Newport côté nord et fait face à la limite nord de la municipalité de Chartierville;

Considérant que la virée pour les chasse-neiges correspond à l'entrée de la propriété du lot 27-P de la route 210 (Gérard Labranche et Fils) et que cette propriété est dans le territoire de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

Considérant que l'entente qui lie la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à celle de la municipalité de Newport (section 210-1-80, environ 0.58 km);

Considérant les ententes verbales et les pratiques qui ont régi la situation dans les années passées (chemins d'hiver, profilage du chemin gravelé et recouvrement d'abat poussière);

article 1

Entretien hivernal, côtés sud et nord

La municipalité de Chartierville s'engage à entretenir la route 210, côtés sud et nord, en période hivernale (de la première chute de neige et/ou verglas, à la fin du dégel) jusqu'à l'entrée de la propriété du lot 27-P, route 210 (Gérard Labranche et Fils).

article 2

Entretien estival, côtés nord et sud

La municipalité de Newport s'engage à entretenir la route 210, côtés sud et nord, en période estivale, section 210-1-80 et une portion de la section 210-1-90 située à l'entrée de la Domtar portant le numéro 95 (profilage du chemin gravelé et recouvrement d'abat poussière).

article 3

Durée de l'entente

La présente entente aura une durée de trois (3) ans à compter de son approbation par les parties concernées.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des parties à l'entente n'informe par courrier recommandé l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins 60 jours précédents l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

article 4

Partage de l'actif

Chaque partie à l'entente demeure propriétaire des équipements qu'elle possède ou qu'elle acquerra à l'égard du service mentionné à la présente entente et ce, sans aucune compensation de l'autre partie.

article 5

Entrée en vigueur

Entre en vigueur après que toutes les parties impliquées ont signé.

Il est donc proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la municipalité de Newport mandate madame le maire, Thérèse Ménard-Théroux et la directrice générale, Lise Houle, à signer une entente entre la municipalité de Chartierville et la municipalité de Newport pour le partage des travaux de déneigement, de profilage et d'épandage d'abat-poussière sur la route 210.

ADOPTÉ

13) Programme MADA

Le conseiller Marc Vaillancourt explique qu'un avenant au contrat devrait être signé car le projet Municipalité Amie des Aînés se termine en février 2015.

2013-114 **Résolution no 2013-114**

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil autorise de prolonger le mandat de la chargée du projet dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés jusqu'au 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉ

14) Sécurité Incendie

2013-115 **résolution no 2013-115**

Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Saint-François est entré en vigueur en septembre 2010;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»

Art. 34 : « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Vaillancourt appuyé par le conseiller Germain Boutin que le conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉ

15) Programme de la TECQ

2013-110 *résolution no 2013-110*

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la programmation révisée des travaux admissibles dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2011-009, la Municipalité s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toutes modifications apportées à la programmation des travaux admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Tétreault appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes que le conseil accepte la programmation révisée des travaux admissibles et transmette au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ladite programmation révisée.

ADOPTÉ

16) Varia ouvert

17) Période de Questions

Monsieur Guy Gagnon apprécie la décision du conseil à l'item 9 (chemin Lapointe) et remercie.

Monsieur Robert Burns demande sur les soumissions de déneigement. Madame la mairesse répond.

Monsieur Wayne Claxton demande si le conseil a pris connaissance de mémo concernant les plantes qui poussent dans les fossés de la municipalité. Il ajoute qu'étant un territoire agricole la municipalité devrait porter une attention spéciale. Le conseiller Jeffrey Bowker va se rendre sur les lieux pour constater.

18) Fin de la séance

2013-116 Résolution no 2013-116

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 15.

ADOPTÉ

Thérèse Ménard-Théroux, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière